

Le 21 avril 2009

Communiqué de presse
de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF

Les mauvaises « recettes » de Madame PARISOT

Madame PARISOT, Présidente du MEDEF, vient de prendre publiquement position sur la suppression de la taxe professionnelle annoncée par le gouvernement, en demandant qu'il n'y ait pas de compensation par de nouveaux impôts levés au profit des collectivités locales. Elle justifie son propos en conseillant aux élus de « travailler sur des gains de productivité par l'optimisation des dépenses de fonctionnement ».

Je rappelle que les collectivités locales vont être privées, à l'occasion de la suppression de la TP, de plus de 22 milliards d'euros de ressources, soit près de la moitié de leurs recettes fiscales. Le sujet est sérieux.

Les élus locaux sont très attachés à la notion d'autonomie fiscale, soit la capacité d'agir sur les impôts, afin de trouver les moyens de financer les services publics et les politiques publiques locales. Or, les entreprises ne peuvent pas se dédouaner de leur fonction sociale, ne peuvent refuser de s'acquitter des impôts locaux.

Surtout, les collectivités locales sont des services publics et en aucun cas des entreprises. Leur responsabilité est de garantir ces services à leurs concitoyens avec efficacité, dans le respect des règles de la gestion des deniers publics. Ils remplissent cette mission, dans une période de récession économique où les mauvaises querelles ne sont pas de saison.

Les élus attendent des entreprises, donc de leurs représentants, un partenariat actif et responsable, afin de maintenir les emplois sur les territoires, de créer les emplois d'insertion demandés par le gouvernement, et de stabiliser les tissus économiques locaux en grande difficulté.

Dans ce contexte, de telles déclarations me semblent pour le moins déplacées.

Contact presse :

Nadia Salem

01 45 49 60 43 ou 06 76 73 64 01